

# Enfin le bout du tunnel pour la future salle d'athlétisme

INFRASTRUCTURES Cinq ans après la décision du gouvernement, le début des travaux est prévu pour le printemps à Louvain-la-Neuve

La déclaration de Nafissatou Thiam, cet été, quelques jours après son sacre olympique, avait valu son pesant de cacahuètes. Se plaignant du manque d'infrastructures athlétiques indoor en Fédération Wallonie-Bruxelles, la Namuroise avait été cinglante quand on lui avait rappelé qu'il y avait quand même un projet (bien avancé) de salle

d'athlétisme à Louvain-la-Neuve. « J'attends toujours de voir. Tant que je ne peux pas m'entraîner dedans, c'est qu'il n'y en a pas », avait-elle répliqué avec un certain bon sens.

Aujourd'hui, malgré un provisionnement annuel entamé en 2013, la salle n'est toujours pas là et le premier coup de pelle n'a toujours pas été donné mais on

entrevoit enfin la lumière au bout du tunnel dans ce qui constitue(ra) le plus gros investissement en termes d'infrastructures sportives jamais réalisé par les pouvoirs publics au sud du pays (les estimations varient entre 22 et 25 millions). Près de cinq ans (!) après la décision du

gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles de construire cet anneau de 200 m sous toit, le feu vert définitif pour le début des travaux ne serait plus qu'une question de jours. Enfin...

« Sur le plan administratif, tout est désormais en ordre, souligne Marc Jeanmoye, le directeur du complexe sportif de Blocry, auquel sera rattachée la future salle. Après l'accord du plan d'urbanisme et le permis de bâtir, l'acte notarié entre l'UCL, la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) et la Sofinpro (NDLR : filiale de Nivelinvest et maître d'œuvre du projet) pour une emphytéose de 50 ans du terrain sur lequel sera construite la salle a été signé le 16 décembre dernier. »

L'incroyable lenteur prise par ce projet serait due à plusieurs facteurs : la modification de la loi sur les chantiers publics, qui a obligé à la rectification du cahier des charges initial, l'extrême prudence de la FWB dans un inédit dossier conception/réalisation avec des délais à respecter

en vertu des règles européennes – « On a consulté quatre fois plutôt que trois... », nous dit-on – ou encore le recours introduit par l'un des candidats opérateur des travaux après la désignation de l'association momentanée Duchêne-Degraeve.

## Le bon de commande prêt à partir

« De plus en plus de projets de ce type sortent en "concours" conception/réalisation et ceci prend énormément de temps, rappelle Patrice Guillaume, directeur de projets à la SA Duchêne. D'une part, dans le choix du groupement entrepreneur-bureaux d'architectes-bureaux d'études stabilité/techniques spéciales/charpente métallique, d'autre part, dans le cadre des allers-retours ou questions-réponses sur le lourd dossier technique d'exécution. »

Pour la Sofinpro, « toutes les demandes de l'administration de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont (toutefois) été réalisées » et le bon de commande est prêt à partir chez les entrepreneurs « dès

que l'on recevra le feu vert définitif ». En clair, tous les obstacles pour la réalisation des travaux ont été levés. Tout n'est plus, désormais, qu'une question de planning. A priori, tout devrait débiter au printemps.

« Le démarrage du projet ne nécessite pas exagérément de moyens durant les premières semaines, assure-t-on chez Duchêne quand on demande si les retards ne l'ont pas incité à se réorienter vers d'autres chantiers au risque de ne pas être directement opérationnel à Louvain-la-Neuve. Les derniers mois passés à l'étude et à la méthodologie de travail nous permettront de démarrer le projet en "départ lancé", les intervenants et sous-traitants étant déjà connus à 90 %. »

Mais, quoi qu'il arrive, il faudra sans doute attendre la saison indoor 2018-2019 pour voir les premiers athlètes fouler la piste, le délai des travaux étant de 300 jours ouvrables. Il n'y pas à dire : les sportifs francophones ne l'auront pas volée quand elle verra enfin le jour ! ■

PHILIPPE VANDE WEYER